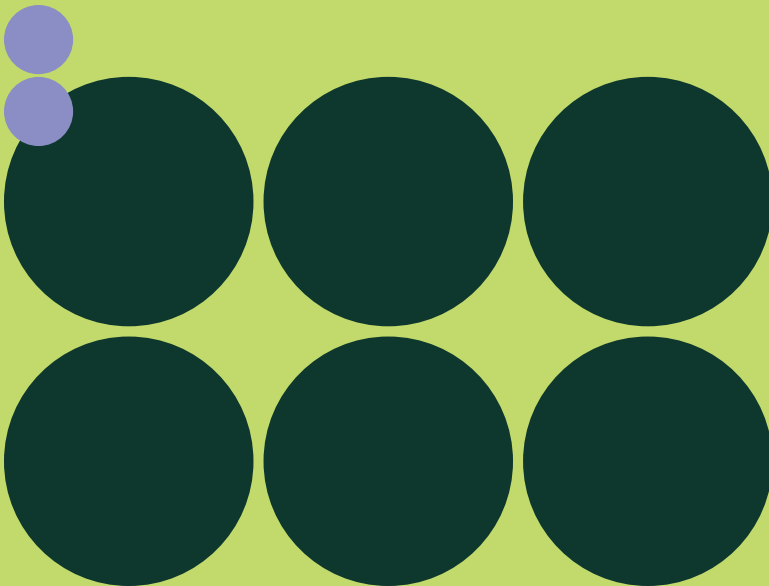


**Un outil collectif pour améliorer
les conditions de travail dans nos
organisations**





Le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes est une solution innovante pour contribuer à l'obtention d'un revenu décent à la retraite

NOS CARACTÉRISTIQUES

Le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes est un régime à prestation déterminée. Il est sans risque financier pour l'employeur et lui offre la possibilité de cotiser à la hauteur de ses moyens. Il offre une sécurité du revenu à la retraite aux personnes cotisantes grâce à une rente garantie à vie.

Un projet collectif

La force du Régime de retraite est son caractère collectif : en regroupant les organismes, les personnes participantes supportent collectivement les risques de rendement et de longévité. Ainsi, peu importe le rendement de la caisse à court terme ou l'âge du décès, les personnes participantes sont assurées d'obtenir le versement de la rente acquise jusqu'au décès, contrairement à un régime à cotisation déterminée (RVER, REER collectif) dont le capital peut diminuer à tout moment et s'épuiser.

Les règles de base

Chaque organisme choisit son taux de cotisation patronale et salariale selon les règles du Régime :

- La cotisation totale minimale est de 2 % du salaire;
- La cotisation de l'employeur est obligatoire et doit au moins correspondre à la moitié de la cotisation totale;
- Les taux choisis sont les mêmes pour toutes les personnes admissibles.

Les cotisations sont versées mensuellement au Régime.

L'adhésion est obligatoire 3 mois après l'embauche pour toute personne employée régulière sans égard au nombre d'heures travaillées.





Avantages pour l'employeur

Il n'y a aucun risque financier pour l'employeur, puisque l'engagement financier se limite à verser les cotisations en fonction du taux choisi par l'organisme.

Le taux de cotisation est modifiable en tout temps selon la réalité financière du groupe.

Il n'y a aucune charge sociale à verser sur la cotisation de l'employeur.

Aucuns frais administratifs ne sont facturés.

Le Régime permet aux employeurs d'améliorer les conditions de travail et de favoriser l'attraction et la rétention du personnel.



Avantages pour les personnes salariées

Les cotisations permettent d'accumuler une rente garantie à vie selon la formule de rente du Régime (chaque tranche de cotisation de 100\$ donne droit à un crédit de rente annuelle de 11\$).

La cotisation salariale offre une déduction fiscale.

La rente est indexée au coût de la vie lorsque la situation financière du Régime le permet.

La structure de financement du Régime inclut une réserve obligatoire pour indexation future qui constitue un coussin qui protège les cotisations en cas de mauvais rendements.

Le Régime offre des options individuelles pour maximiser la rente future.

Dans le cas d'un départ avant la retraite, la valeur des droits est transférable.

La rente garantie est un outil simple pour planifier ses revenus de retraite.

NOTRE DIFFÉRENCE, NOS VALEURS...

Un service unique

Le secrétariat du Régime offre un service personnalisé aux membres :

- Accompagnement des employeurs dans la mise en place du Régime et la gestion mensuelle des remises;
- Soutien aux personnes participantes en cas de retraite, de cessation ou de réflexion sur les options individuelles;
- Formations gratuites pour les personnes qui administrent le régime, les équipes de travail, les conseils d'administration et les personnes participantes qui souhaitent préparer leur retraite.

Un Régime par et pour le communautaire

Le Régime a été constitué à partir de la réflexion de plusieurs groupes qui souhaitaient trouver une formule d'épargne retraite qui corresponde aux valeurs et à la réalité du milieu.

La gouvernance du Régime est assurée par un comité de retraite élu par les membres. Le comité veille au respect des valeurs et de l'objectif premier du Régime : s'assurer de verser les rentes promises aux personnes participantes.

Le comité est accompagné d'un expert indépendant et de la firme PBI Conseillers en actuariat.

Une politique de placement responsable

Le comité de retraite a adopté une politique de placement responsable dans le but de le guider dans le choix des gestionnaires et des fonds communs de placement dans lesquels la caisse est investie.

La politique de placement favorise la diversification des titres et des gestionnaires afin de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier et de s'assurer ainsi d'un meilleur rendement à long terme.



NOS VALEURS



INTÉRÊT COLLECTIF

La force du Régime est qu'il regroupe les organismes afin de leur offrir une solution collective d'épargne retraite.



SÉCURITÉ ET AUTONOMIE

Le Régime offre une meilleure sécurité du revenu et, grâce à son souci de vulgarisation, favorise une plus grande autonomie financière à la retraite.



TRANSFORMATION SOCIALE

En plus d'avoir contribué à la création des RRFS, le Régime continue de participer à la réflexion sociale sur la retraite.



ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

Le Régime s'engage à adopter les meilleures pratiques et à investir dans des fonds éthiques et responsables.



PRUDENCE

Le comité de retraite s'assure de la pérennité de la caisse de retraite et de la stabilité de la cotisation.

EN SAVOIR PLUS ?

Pour en savoir plus sur notre Régime,
visitez notre site Internet au
www.regimeretraite.ca

ou

contactez-nous par téléphone au
(514) 878-4473 | 1 (888) 978-4473

ou

par courriel
rrfs-gcf@regimeretraite.ca



Créé par et pour les groupes communautaires et de femmes, notre régime de retraite est adapté à la réalité et aux valeurs du milieu. Il compte aujourd'hui plus de 1000 organismes membres dans 30 secteurs d'activité différents et répartis dans les 17 régions du Québec. Il s'adresse également aux entreprises d'économie sociale et aux OBNL en culture.